

## Conseil des Ministres

Paris, 25 février. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, en Conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré.

### LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Gaston Doumergue a entretenu le Conseil des affaires étrangères.

### MOUVEMENT JUDICIAIRE

Le Garde des Sceaux a fait signer un mouvement judiciaire.

### LA GREVE DES MINEURS

Le ministre de l'Intérieur a fait connaître que les mouvements grévistes paraissent en décroissance.

### MOUVEMENT ADMINISTRATIF

M. René Renoult a soumis à la signature du Président de la République un mouvement administratif.

M. Causel, préfet de la Vienne, est nommé préfet de l'Arriège, en remplacement de M. Ramon, décédé.

M. Marry, préfet de l'Yonne, est nommé préfet de la Vienne.

M. Lelaitier-Fradin, préfet des Hautes-Alpes, est nommé préfet de l'Yonne.

M. BONHOURE, sous-préfet de DUNKERQUE, est nommé préfet des Hautes-Alpes.

M. Bordes, ancien sous-préfet, directeur de la Sécurité publique au Gouvernement général de l'Algérie, est nommé préfet de la Sarthe, en remplacement de M. Montigny, qui est nommé directeur du Bureau au Ministère des Finances.

Comme suite à ce mouvement, M. Théaux, sous-préfet de Rambouillet, est nommé directeur de la Sécurité publique au Gouvernement général de l'Algérie.

M. Malherbe, sous-préfet de Morlaix, sera appelé à la sous-préfecture de Rambouillet.

M. DE LAVENAY, sous-préfet de SAINT-QUENTIN, sera appelé à la sous-préfecture de DUNKERQUE.

La suite du mouvement intéressant les sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture paraîtra incessamment.

### LA DATE DES ELECTIONS

Le Conseil fixera dans sa prochaine réunion la date des élections.

### MOUVEMENT DANS LES FINANCES

Le Ministre des Finances a fait signer un mouvement dans le haut personnel de l'Administration centrale des Finances.

M. Degouy, directeur du personnel, est nommé caissier central du Trésor public, en remplacement de M. Gustave Fort, précédemment appelé aux fonctions de secrétaire général du Crédit Foncier.

M. Montigny n'exercera ses fonctions que pendant quelques mois, M. Caillaux vient, en effet, de faire mettre à l'étude la proposition de loi relative au personnel dans la Direction des contributions directes, qui centralisera l'examen, aujourd'hui réparti entre divers services, de toutes les questions intéressant les Comptes de Trésor et le recouvrement des Contributions directes ; l'organisation de cette nouvelle direction se rapprochera de celle des Régies financières.

Cette réforme répond aux vœux maintes fois formulés par le personnel, en même temps qu'elle assurera un groupement plus rationnel des services du Ministère des Finances.

### LES ELECTIONS LEGISLATIVES

PREMIER TOUR : 28 AVRIL DEUXIEME TOUR : 10 MAI

Paris, 25 février. — Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le conseil des ministres, dans sa réunion d'aujourd'hui, a décidé de fixer d'une façon définitive, dans sa séance de mardi prochain, la date des élections législatives.

Il a considéré que l'état des travaux parlementaires, d'une part, et l'époque de l'année à laquelle nous sommes arrivés lui imposaient l'obligation d'arrêter la date à laquelle les électeurs seront convoqués pour le renouvellement de la Chambre.

Mais dès aujourd'hui on peut considérer qu'à moins d'événement inopiné, c'est la date du 28 avril qui sera choisie. Le second tour de scrutin, en ce cas, aurait lieu le 10 mai.

On pense que la semaine prochaine suffira pour terminer le vote du budget des dépenses, que la discussion des recettes de la loi de finances pourra commencer le 9 mars à la Chambre et que les derniers jours de mois de mars seraient employés par le Sénat à discuter à son tour le budget de 1914.

### Le mystère de la Grand'Palud

L'ENQUETE N'A GUERE AVANCE

Brest, 25 février. — MM. Meunissier et Panlin, commissaires spéciaux, et l'inspecteur Lemer, ont reçu la mission de rechercher dans les archives de la propriété de l'ingénieur Pierre les balles qu'il a tirées vers le mois de juin dernier avec le revolver de 6 millimètres qu'il venait d'acheter à Landernau. Ces investigations ont pour but de préciser si ces balles sont semblables à celle qui a tué le directeur, M. Cadou. Les recherches n'ont encore donné aucun résultat.

Au lendemain de la contre-autopsie pratiquée par le docteur Paul, les magistrats

chargés de l'enquête paraissent convaincus que la culpabilité de l'ingénieur Pierre allait être bientôt démontrée. Or, depuis ce jour, l'enquête n'a guère avancé, ainsi que le disait hier l'avocat de l'inculpé à un journaliste qui l'interrogeait.

### CE QUE DECLARE L'AVOCAT DE M. PIERRE

« La preuve de la culpabilité de Pierre est loin d'être faite, a déclaré M. Feillard. Les présomptions qu'on prétend relever contre lui sont extrêmement faibles. Il n'y a dans cette affaire que des faits troubles. »

La découverte du cadavre, après une désignation précise donnée par une sollicitation inconnue, les indications relatives au docteur Paul au moment où il arrivait à Morlaix par une lettre anonyme expédiée de Quimper, cela avant la contre-autopsie, démontrent, à n'en pas douter, que la clef du mystère n'est pas encore trouvée.

Il n'y a, contre Pierre, que l'explication de la vente de son revolver à un voyageur de commerce qui pourrait de prime abord paraître une explication fantaisiste. Mais cependant le fait n'est pas invraisemblable. Depuis un an le voyageur peut avoir quitté le pays à être mort.

Si Pierre était de mauvaise foi, il eût trouvé, pour expliquer la disparition de son arme, des raisons qui paraîtraient plus naturelles. On ne peut donc actuellement trouver une charge contre lui.

« Son attitude est calme, sa parole ferme, sa confiance dans le devenir meilleur absolue. Il comprend qu'il est victime de circonstances malheureuses ; il n'en veut pas à la justice ; il sait qu'il faut le temps de se livrer à des investigations et il ne se plaindrait pas de voir prolonger sa détention pendant quelques mois de plus si ce long calvaire permettait aux magistrats de le laver des soupçons injustes jetés sur lui par la famille Cadou. »

Ce qu'il ne comprend pas, c'est l'intervention de cette famille comme partie civile.

« Il a des moments de révolte contre cette accusation précise, et lui, si calme d'ordinaire, devient agressif à son tour et menace de tout dévoiler si la famille l'accuse formellement. »

### LES MENACES DE REPRÉSAILLES DE L'INGENIEUR

« Quels sont ces faits auxquels il peut faire allusion ? — Il fait allusion aux procédés de livraison qui ont été employés pour faire parvenir à la poudrière d'Angoulême des balles de colon poudre. »

« Pouvez-vous préciser un peu mieux ? — Je dois me taire, tant que mon client n'aura pas parlé. »

« Ne pourrait-on pas, maître, vous objecter que c'est Pierre qui fabriqua et qu'en conséquence c'est lui qui est responsable ? — Ce n'est pas la fabrication qu'il faut incriminer, mais les matières premières qui étaient mauvaises et le défaut de maintenance. »

« Pierre avait beau protester, on passait outre à ses réclamations. C'est alors, ne voulant plus être complice, il écrivit au ministre de la guerre et à M. Barot, ingénieur en chef des poudres, afin que s'il se produisait des catastrophes qu'il prévoyait, on ne pût le rendre responsable et que même il se sentit lui-même dégoûté moralement. Et s'il signala le paiement effectué deux fois de valeurs de colon-poudre, c'était pour attirer l'attention de l'administration et permettre d'exercer une surveillance rigoureuse sur les livraisons. »

« Ajoutez que la déclaration si précise et si assurée de Juliette Jusseau, qui a affirmé avec la dernière énergie qu'elle n'avait rien remarqué d'anormal dans l'attitude de Pierre, lequel est venu le 20 décembre et s'est tenu de n'avoir pas vu Cadou, paraît démontrer la bonafé de Pierre. »

« Peu conclu également que Cadou n'a pu être tué que par un voleur ou un voleur qui a voulu le dépouiller des valeurs ou des documents qu'il portait sur lui. »

« Vous oubliez, maître, qu'il y a la sépulture. — Evidemment, ce qui est stupéfiant, c'est la sépulture. Mais cette sépulture peut s'expliquer par des raisons que je ne peux, que je ne veux pas expliquer. »

« Si on avait trouvé le cadavre dans la forêt, c'était tout simplement le crime vulgaire. — Le crime n'en est probablement pas moins vulgaire, malgré la sépulture. »

« Mrs Cadou, que l'état de sa santé avait empêché de se rendre samedi dernier à Brest, a été nouvellement convoquée par l'Instruction, afin d'être confrontée avec l'ingénieur Pierre. »

### L'affaire des Marchands de décorations

ON RECHERCHE UN QUATRIEME COMPLICE

Paris, 25 février. — Arrêtés avant-hier, dans les circonstances que nous avons exposées, sous l'inculpation de trafic de décorations, les personnes Mose de Weiga, sa compagne Elisabeth Thell et Hans Branca, dit Branco, ont été conduits au cabinet de M. Guichardon, juge d'instruction, qui a fait écrouer les deux Allemands à la Santé et la femme à Saint-Lazare. Les trois prévenus seront interrogés sur le fond la semaine prochaine.

Un quatrième complice activement recherché par la police. C'est un individu qui s'installait, il y a trois ans, avec une jeune femme au n° 23 bis de la rue Laugier, dans un luxueux appartement, sous le nom de « chevalier Frédéric Han ». Il se disait fils d'une dame d'honneur de la cour d'Autriche, neveu d'un évêque hongrois, et portait le titre de

baron du Saint-Empire. Il y a un an, il partit pour la Hongrie et y devint, à l'en croire, comte de Champvans. De retour à Paris, il recevait souvent la visite du pseudo-baron Moser de Weiga et de quelques autres étrangers, dont certains occupaient, paraît-il, des fonctions diplomatiques.

Le 27 janvier dernier, il démissionna, et avec son amie, alla s'installer au n° 11 de la rue Troyon, dans une modeste chambre de 30 fr. par mois. Un volumineux courrier, provenant de tous les coins du monde, lui parvenait à cet endroit. Il y a trois jours, ayant eu sans doute commission de l'arrestation de son ami Moser, d'Elisabeth Thell et de Hans Branca, dit Branco, il téléphona à plusieurs personnes qu'il se rendait dans le Midi pour y soigner une grippe. Aussitôt lorsque les policiers se présentèrent chez lui trouvant-ils les portes closes.

Quant à Hans Branca, dit Branco, actuellement sous les verrous de renseignements parvenus de Berlin nous apprennent qu'il est le gendre d'un marchand de meubles de la Landbergerswaase. Il s'est déjà livré dans cette ville à diverses escroqueries sous des noms d'emprunt. Veuf, père de deux enfants, il obtint le titre de chambellan de Desmold-Lippe, et avec le pseudo-baron Moser fut mêlé à l'affaire du chambellan de Westenhagen et du professeur Maas.

### L'EFFROYABLE PARRICIDE DE CUMIERES

L'INTERROGATOIRE DU JEUNE CRIMINEL — IL AIMAIT BIEN SES PARENTS

Reims, 25 février. — Le parquet de Reims s'est rendu hier à Cumieres afin d'entendre sur le double crime commis par le jeune André Martin. L'interrogatoire s'est poursuivi de dix heures du matin à midi dans la chambre des victimes, en présence de leurs cadavres. Le jeune meurtrier a protesté qu'il n'avait pas de complice et qu'il n'avait pas prémédité son crime.

Un incident pénible s'est produit au moment où on reconduisait le meurtrier à la mairie à l'heure du déjeuner.

Son oncle, M. Normand, lui reprocha violemment son crime. L'assassin se mit à pleurer assurant qu'il aimait bien ses parents à Durant l'après-midi, le juge d'instruction a entendu une douzaine de témoins, notamment les camarades de débauche du jeune criminel.

L'autopsie des deux victimes a confirmé les déclarations faites jusqu'alar par André Martin. Deux balles ont été retrouvées dans la tête de Mme Martin et trois dans celle de son mari. Leur trajet et l'examen même des corps ont montré qu'il n'y avait pas eu lutte.

Le meurtrier était de retour à Reims à huit heures du soir.

### Comment un instituteur put supprimer une Mairie

Amiens, 25 février. — Les habitants de la petite commune de Saint-Mard, dans l'ancien département de l'Oise, ont pu supprimer la mairie de leur commune, n'ont plus de mairie et c'est l'instituteur qui a supprimé. Voici comment :

Jusqu'à présent les écoles de Saint-Mard tenaient leurs séances dans un local qui servait en même temps de salle d'école. La municipalité croyant avoir à se plaindre de l'instituteur demanda son déplacement et, en attendant, supprima son traitement de secrétaire de mairie. Par échange de bons procédés, l'instituteur a supprimé purement et simplement la mairie. Maître dans sa classe en vertu des règlements académiques, il a décidé que les conseillers municipaux n'y tiendraient plus leurs réunions.

Que veut faire le conseil de Saint-Mard ? Ils ne peuvent pas ériger en plein vent ; la loi municipale l'interdit et leurs délibérations seraient nulles. M. Desjardins, maire de la commune, les a convoqués chez lui, en attendant que l'administration préfectorale, qui se préoccupe de cet état de choses, ait trouvé une solution.

### CHUTE MORTELLE D'UN AVIATEUR TURC

Paris, 25 février. — On télégraphie de Constantinople à l'agence Havas que l'aviateur turc Felhi, qui avait entrepris le raid Constantinople-Caire, a fait une chute à Damas ; il a été tué sur le coup.

### FELHI BEY S'EST TUÉ AVEC SON PASSAGER

Constantinople, 25 février. — L'aviateur Felhi bey et le lieutenant Sedik étaient partis ce matin, en avion, de Damas pour Jérusalem ; aucune nouvelle d'eux n'étant parvenue à Constantinople à midi, des recherches furent effectuées.

L'avion fut retrouvé en pièces, entre Samarie et Zulle, dans le district de Tibériade ; Felhi bey et Sedik étaient morts.

### MARSEILLE-PARIS EN AEROPLANE AVEC UN PASSAGER

Marseille, 25 février. — L'aviateur Marc Bonnier, qui était arrivé lundi dernier à Marseille par le paquebot « Dumbes », des Messageries Maritimes, venant d'Alexandrie, a pris son vol à midi 15, par un temps favorable. Il se dirige sur Paris.

Bonnier a avec lui son passager, M. Barnier, avec lequel il fit un raid de 6.000 kilomètres.

L'arrivée à Lyon Lyon, 25 février. — L'aviateur Marc Bonnier, parti de Marseille à midi 30, est arrivé à Lyon à 11 heures et demie. L'aviateur fut reçu au champ d'aviation de Bron. Bonnier repartira demain matin entre 11 heures et 1 heure pour gagner Paris.

### La situation au Portugal

MISE AU POINT OFFICIELLE

Lisbonne, 25 février. — M. Bernardino Machado, président du conseil, ministre des affaires étrangères, a adressé la dépêche suivante aux légations portugaises à l'étranger :

« Les nouvelles répandues à l'étranger sur le Portugal sont absolument dénuées de fondement. Il y a eu une tentative de grève de la part des ouvriers congédiés lors de la dernière grève des chemins de fer. Ces derniers ont voulu recommencer la grève et se sont livrés à des actes de sabotage qui n'ont pas fait de victimes. La circulation des trains n'a pas été interrompue. Les promoteurs du mouvement ont renoncé à aller plus loin. »

« La tranquillité est complète dans tout le pays. »

### Hommage au général Picquart

Montauban, 25 février. — Le conseil municipal de Montauban, dans sa séance du 24, a décidé à l'unanimité de donner le nom du général Picquart à une rue de la ville.

### Dans le "Monde noir"

LA REUNION CONSTITUTIVE DU PARTI CATHOLIQUE

Paris, 25 février. — La première réunion constitutive du parti catholique s'est tenue ce matin.

La première et la principale question qui a été soumise à la petite assemblée a été celle du programme minimum des revendications catholiques. L'« Univers », le véritable initiateur de ce mouvement, résume ce programme en sept articles :

« Rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. »

« Reconnaissance légale des droits de l'Eglise en France ; »

« Retour des congrégations chassées ; »

« Réintégration des sécularisés dans les hôpitaux ; »

« Défense des droits de l'enseignement catholique et participation des écoles catholiques au budget de l'instruction publique ; »

« Abrogation de la loi de divorce. »

« Messieurs, si ça ne vous suffit pas, vous demandez autre chose. »

Paris, 25 février. — Au cours de la réunion qui a eu lieu aujourd'hui par le parti catholique, sous la présidence du colonel Keller, il a été décidé qu'aux élections l'action des catholiques s'exercera uniquement sur les questions religieuses et en dehors de tout parti politique.

D'autre part, la formation du comité central de ses membres a été résolue.

### Chez les Mineurs

DANS LE BASSIN D'ANZIN

LE TRAVAIL AU COMPLET DANS TOUS LES PUITES

Le travail était hier complet dans tous les puits du Bassin d'Anzin.

Quatre-vingt-douze mineurs de la fosse Couvint ont été mis à pied pour deux jours.

### DANS LES AUTRES BASSINS

DANS LE BASSIN DE LA LOIRE

Saint-Etienne, 25 février. — Le chiffre des grévistes ne s'est pas modifié. A Firminy, cependant, les machinistes et mécaniciens ont repris le travail.

Dans tous les centres du bassin, la grève à outrance a été acclamée. — (L'Information).

### Y A-T-IL EUT UN INCIDENT MILITAIRE ?

Saint-Etienne, 25 février. — L'« Action Socialiste », organe du Parti Socialiste unifié, écrit ce matin, à propos de l'incident militaire qui se serait produit au début de la grève des mineurs, et qui a été démenti officiellement :

« C'est au puits de la Loire que l'incident a eu lieu. »

« Un soldat a jeté à terre le paquet de cartouches qui lui remettait son capitaine. »

« Trois de ses camarades l'ont imité. »

« La compagnie a été immédiatement relevée et les quatre courageux pioupious ont été cooçpé chacun de 15 jours de prison, pour commencer. »

« Je n'ai pu avoir confirmation de ce fait, que je vous signale à titre documentaire. — (L'Information). »

### DANS LA VALLEE DU GIER

Rive-de-Gier, 25 février. — La situation ne s'est pas modifiée dans la vallée du Gier.

Une réunion générale des mineurs aura lieu demain, à 11 heures, à Grand-Croix.

On ne signale aucun incident. — (L'Information).

### DANS LE TARN

Albi, 25 février. — On annonce que les conseils syndicaux des mineurs d'Albi, de Cognat et de Garmaux, qui ont tenu une réunion plénière à Albi, se seraient prononcés pour la reprise générale du travail mardi prochain.

Tout est calme. L'entretien des mines est assuré. — (L'Information).

### Les épidémies dans les casernes

AU MANS

Le Mans, 25 février. — Deux nouveaux décès, ceux des soldats Edouard Briant, du 31<sup>e</sup> d'artillerie et Marie Senelle, du 117<sup>e</sup> d'infanterie, se sont produits à l'hôpital militaire du Mans. L'un est dû à la bronchopneumonie, l'autre à la scarlatine. Cela porte à 18 le nombre des décès de militaires depuis le début de l'épidémie.

### A NEVERS

Nevers, 25 février. — Un jeune soldat du 85<sup>e</sup> d'infanterie, de Cosne, a succombé aux suites de la bronchopneumonie.

Un certain nombre de soldats qui sont en traitement à l'hôpital, sont dans un état inquiétant. — (L'Information).

### M. POINCARÉ A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Paris, 25 février. — Le président de la République a assisté ce soir au banquet de la Société de Géographie commerciale.

### Dans la Région

#### Deux duels à la frontière

Hier matin à 11 heures et demie, ont eu lieu dans la propriété de M. Oudart, professeur d'escrime, président de l'académie d'armes du Nord, deux rencontres au sabre Italien entre trois jeunes gens de la colonie polonaise d'Anvers.

Le premier duel mettait aux prises MM. Adler et de Wolanski. A la 3<sup>e</sup> reprise, M. Adler a été blessé à la tête assez profondément, ce qui a mis fin au combat. Les adversaires ne se sont pas réconciliés.

Le second a eu lieu entre MM. Adler et de Jawolski. A la huitième reprise, M. Adler a été atteint à la joue d'une estafilade. Le combat a pris fin sur cette blessure. Les adversaires ont échangé une poignée de main.

Le maître Oudart a dirigé les combats avec un sang-froid qui a évité de graves blessures.

Trois docteurs, deux lillos, le troisième habillant Willemis, prolongèrent leurs soins au blessé.

A midi et demi, les adversaires quittaient le terrain.

#### A LILLE

#### Felisati, Théron et C<sup>ie</sup>

LE COMPLICE DE L'ITALIEN PROJETERAIT D'ÉPOUSER SON AMIE MARITHE THÉRAULT COMPLÈTEMENT CETTE NOUVELLE FANTASME.

Un de nos confrères dit soir annonçait hier que le bandit Théron avait l'intention d'épouser sa maîtresse, la jeune Marithe Thérault, 14 ans, qui, paraît-il, serait enceinte de ses œuvres.

A cet effet, la jeune fille aurait notre confrère, a sollicité une dispense d'âge du Président de la République, sous le prétexte que Théron ayant une petite fortune à recueillir de ses parents, il serait important pour les intérêts de l'enfant, que la situation soit régularisée.

En l'absence de M. Testart, procureur de la République, retenu par un deuil familial, nous nous sommes adressés à M. Compans, substitut, pour être renseigné à cet égard.

Voici ce que nous a dit ce magistrat :

« Le Parquet de Lille ignore complètement les projets dont vous venez de m'entretenir et qu'il devrait être le premier à connaître, attendu qu'il est toujours appelé à fournir son avis dans de semblables cas. Aussi jusqu'à présent, on ne peut considérer cette nouvelle comme bien sérieuse. »

« An surplus, la dispense d'âge, dit une circulaire du 11 novembre 1878, qui prévoit également les formalités à remplir en pareil cas — ne peut être accordée que lorsque la pour lui de protéger l'honneur des familles, compromis ou menacé. »

« Les cas échéant on ne voit pas très bien quelle utilité il y aurait à laisser donner à un enfant, sous le nom de son père, le nom d'un bandit le Facalib de Théron. Aussi il est probable que si une telle demande se présentait M. le procureur de la République n'hésiterait pas à y répondre défavorablement. »

« Un autre magistrat nous a dit également que le motif invoqué par Marithe Thérault pour obtenir une dispense d'âge ne peut être pris en considération. On n'accorde, en effet parfois l'autorisation de se marier aux pensionnaires de la Maison d'arrêt, que lorsqu'ils ont été condamnés et non à des prévenus. »

« Or, si Théron est condamné — ce qui ne fait aucun doute pour personne — il est certain que la peine qui le frappera entraînera la perte de ses droits civils et politiques. Dans ce cas, il ne pourrait donc faire aucun héritage et ses descendants se trouveraient dans le même cas. »

« En réalité, le bandit cherche par tous les moyens possibles à gagner du temps afin de retarder l'heure du châtiement qu'il a toutes les raisons de redouter. »

« Il en est de même de l'Italien Felisati. Celui-ci devait continuer à subir son interrogatoire définitif, mais il invoqua à nouveau un violent mal de gorge pour se faire reconduire à la Maison d'arrêt. »

« On espère cependant toujours au Parquet que l'affaire passera devant les assises d'avril. »

#### Le Congrès de la Ligue des Familles nombreuses

IL S'EST OUVERT A UN CONSERVATOIRE

Le deuxième congrès national de la Ligue des Pères et Mères de familles nombreuses s'est ouvert hier samedi, à 9 heures du matin dans la grande salle du Conservatoire.

Des délégués de nombreuses sections créées dans des départements du Centre et du Midi s'étaient joints aux ligues du Nord.

Sous la présidence de M. le capitaine Maix, président de la Ligue, deux séances furent tenues dans cette première journée.

Le président ouvrit la séance en rappelant le but de la Ligue. En terminant, il conseilla aux ligues de ne pas voter, lors des prochaines élections, pour les candidats qui n'admettraient pas leurs revendications.

### FEUILLETON DU 1<sup>er</sup> MARS. — N. 55.

### L'EMPOISONNEUSE

Par Pierre DAX

« Dans quel quartier sommes-nous ? demanda-t-il à son cocher. Je ne m'y reconnais pas à cette heure avancée... »

« Boulevard Saint-Germain-des-Près... La porte-cochère s'était refermée sur la mère et le fils d'Aurélien Lambre dit à son tour, à son conducteur : — J'en ai pour deux minutes avant d'être chez moi, tenez, cocher... je terminerai à pied. »

Il paya, et d'un pas lasse, continua son chemin. Jean sauta de sa voiture et le suivit sous la lumière blafarde des réverbères. Ses pas heurtèrent les macadam, firent que Georges tourna la tête au moment où quittant la rue de Rennes, il entra dans la rue Madame absolument déserte. Tout d'abord, Georges ne le reconnut pas, mais à l'habit noir, les dents blanches attirèrent son regard. Quelqu'un venait, comme lui, de l'Élysée !

« Une nouvelle fois, il se retourna. Jean était à deux pas de lui. — Oui, monsieur, c'est moi ! persifla-t-il. Vous me reconnaissez, n'est-ce pas ? Les oreilles du fils d'Aurélien Lambre chauffèrent les sorcils se froissant ; il se contenta et allongea le pas sans répondre. »

« Jean augmenta également de célérité. — Si je suis dans votre ombre, monsieur, riposta-t-il, ce n'est pas pour jouer une fois de plus de votre élégante tournure, c'est pour vous demander raison de votre manière de faire à moi regard... »

« Georges s'arrêta. — De ma manière de faire ? Vous plaisantez, assurément. — Oui, de l'injure que vous m'avez lancée. »

« — J'aime à croire, monsieur, que vous ne raisonnez pas froidement, car vous vous souviendrez que si quelqu'un a le droit de se croire insulté, c'est moi... En tous cas, j